

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « développement économique et urbanisme »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 4 juin 2013

36 Acquisition de biens appartenant à M. et Mme KHALEK sis 64 rue des Usines

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA SIDIK

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON
M. MONTES
Mme BASMAISON
M. BOUADDI
M. GRIMBERT
Mme DINGIVAL
Mme BOUKHELIF
Mme BARBETTE
M. MACHU
M. TAHI
M. CHEURFA

Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Pouvoir à :	M. KCHOK
Pouvoir à :	M. VILLEMMAIN
Pouvoir à :	Mme CARLIER
Pouvoir à :	M. BERNARD-LUNEAU
Pouvoir à :	M. SZPIRKO
Pouvoir à :	M. CABARET
Pouvoir à :	M. BEAUBRUN
Pouvoir à :	Mme FEVRIER
Pouvoir à :	Mme MAUPIN
Pouvoir à :	M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 37

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre de l'aménagement du carrefour des rues de Gournay et des Usines, la Ville de Creil envisage l'acquisition de parcelles sises dans ce secteur. A cet effet, un Emplacement Réservé (ER n°12) a été instauré au Plan Local d'Urbanisme et porte notamment sur des propriétés de Mme et M. Khalek, sises 64 rue des Usines: parcelles cadastrées section AC n°242 et n°241.

Mme et M. khalek nous ont fait part de leur intention de céder une partie de leur propriété située dans ce Emplacement Réservé n°12 du PLU. Ce bien à usage mixte d'habitation et de commerce, libre de toute occupation ou location, porte sur la parcelle cadastrée section AC n°242p et la part indivise de la parcelle cadastrée section AC n°241.

Par courrier en date du 7 mars 2013, France Domaine a confirmé que cette acquisition pouvait intervenir au prix de 135.000€.

Aussi, il vous est proposé d'accepter cette acquisition dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

maintenant !

■ Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville,
Vu l'estimation de France Domaine,
Vu l'avis de la commission « développement économique et urbanisme », en date du 4 juin 2013,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37 Pour : 37 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'accepter l'acquisition par la Ville du bien cadastré section AC n°242p et la part indivise de la parcelle cadastrée section AC n°241 au prix total de 135.000 euros. Ces biens seront acquis libres de toute occupation ou location.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tout document nécessaire pour mener à bien cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au Budget de la Ville, compte 2138/824/UR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUL. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le 2/07/13

et publication ou notification le 2/07/13

CREIL, le 2/07/13

LE MAIRE
Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

